

## Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Cette CAP nationale de liste d'aptitude est, à plus d'un titre, exceptionnelle. Elle s'inscrit dans un contexte de crise morale qui frappe le personnel politique, et d'austérité budgétaire qui frappe tous les agents de la DGFIP.

Notre délégation n'a pas pour habitude de commenter l'actualité mais nous ne pouvons rester sans réaction, en notre qualité d'agents des finances publiques, devant ce qui s'appelle aujourd'hui « *l'affaire CAHUZAC* ».

Le ministre délégué au budget, chantre et défenseur d'une politique de restriction budgétaire et de contrôle fiscal, mais sans création de postes adéquats, fraude et ment. Comment dès lors ne pas mettre en parallèle ce dossier avec ceux des collègues qui ont des difficultés pour régler leurs impôts mais qui seraient, eux, sanctionnés.

C'est d'autant plus difficile à admettre lorsque le Ministre délégué au Budget prônait la solidarité et les sacrifices, pendant qu'une partie de son patrimoine est encore bien à l'abri dans un coffre à l'étranger. Les ingrédients d'une mauvaise série télévisée sont réunis, trahison, mensonge et fraude laissant les agents sans voix et les contribuables agressifs. Si le respect de la déontologie est nécessaire, nous souhaitons que ceux qui le prônent, se l'appliquent aussi à eux-mêmes.

Or cette crise morale ne doit pas masquer l'austérité budgétaire que connaît notre pays.

Cette dernière transparait dans les listes d'aptitude. Longtemps espérée et trop souvent repoussée, cette CAP nationale se tient enfin mais à quel prix.

En comparaison avec l'année passée nous perdons encore un tiers des promotions. Jamais le nombre d'agents classés excellents par leur Direction et pourtant écartés de ce projet n'avait été aussi important.

Au titre de l'exemplarité en période de crise nous sommes les victimes de politiques fiscales dogmatiques, inadaptées aux enjeux et missions de notre Ministère.

La fracture entre les agents et le ministère est plus que consommée. Comment croire en une institution qui ne pense « *qu'à vous taper sur la tête* » plutôt qu'à reconnaître les compétences et le travail fournis par des agents au professionnalisme remarquable. Notre administration ne fonctionne que par les sacrifices de milliers d'agents croulant sous le travail mais dont elle refuse d'entendre parler si ce n'est pour les sanctionner. Ce déni de compétences et de travail pèse et pèsera encore plus lourd dans notre administration, elle qui osait nous parler il y a peu de valeurs partagées.

Il appartient donc à la Direction Générale des Finances Publiques de tout mettre en œuvre pour rétablir rapidement la relation de confiance avec les usagers du service public financier et fiscal.

Sur la liste d'aptitude elle même :

**F.O.-DGFIP** rappelle son attachement aux promotions par liste d'aptitude même si seulement 3,78 % des agents qui remplissent les conditions statutaires en bénéficient. La liste préparatoire comporte cette année 1 193 agents contre 1 849 l'année dernière. La différence de 656 correspond à plus de 35 % de promotions perdues.

**F.O.-DGFIP** dénonce encore une fois l'exclusion de certains dossiers classés « excellent » et en rang utile par les Directions locales. Pour **F.O.-DGFIP**, seules les conditions statutaires doivent être appliquées sans aucune autre restriction subjective voire discriminante.

**F.O.-DGFIP** dénonce le non respect des potentialités par filière et le changement des règles en cours d'exercice. Globalement la filière GP est lésée alors que 2013 est la dernière année pour laquelle subsiste le droit au retour. Est ce une pure coïncidence ?

Aujourd'hui encore nous réaffirmons notre position en faveur de l'instauration d'un droit au retour pour tous les promus à titre interne (CIN, LA, CIS) sur leur département d'origine, d'une affectation à la RAN (Résidence d'Affectation Nationale) et à la mission structure des cadres B de la filière gestion publique et ce le plus rapidement possible.

**F.O.-DGFIP** condamne la disparition du mouvement de mutation du 1<sup>er</sup> avril 2014 pour les cadres B et C qui vient d'être annoncée en catimini par le biais des directions locales.

**F.O.-DGFIP** revendique en complément à la liste publiée au projet l'inscription, à minima, de tous les agents pénalisés par le non-respect des potentialités par filière.

**F.O.-DGFIP** revendique la création de grades de fin de carrière, attente forte des personnels et plus que jamais d'actualité. Ils permettront de reconnaître la valeur des agents B et C de la DGFIP à l'instar de ce qui existe pour les grades supérieurs.

Ces promotions doivent s'ajouter à celles existantes sans en réduire le nombre. Cela ne serait qu'une légitime reconnaissance de l'engagement et de l'implication des agents que vous louez sans cesse dans vos écrits.

Les élus **F.O.-DGFIP**

Sylvie SERRE – Philippe CINQ – Philippe CANNÉ  
Sébastien DESCHAMPS – Jacques REGNIER  
Pascaline KERHOAS (Expert)